

# Avis d'appel public à la concurrence (AAPC)

MAPA N°2024-PAP-DST-07

#

**Personne Publique : Ville de Pointe-à-Pitre**

**Hôtel de Ville Place des Martyrs de la Liberté BP 111**

**TRAVAUX DE REABILITATION DU HALL DES SPORTS PAUL CHONCHON**

**LOT 1 : ACCESSIBILITE PMR**

**LOT 2 : ELEVATEUR**

**LOT 3 : TRAVAUX CLOS ET COUVERTS**

**LOT 4 : ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES**

**LOT 5 : TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU SSI DU HDS**

**La procédure de consultation utilisée est la suivante :**

**APPEL D’OFFRES en application des articles 2161-2 à 2161-5- du Code de la Commande Publique**

**Représentant du pouvoir adjudicateur :** Monsieur le Maire de la Ville de Pointe-à-Pitre

**Pouvoir adjudicateur** : Ville de Pointe-à-Pitre, Hôtel de Ville, Place des Martyrs de la Liberté, BP 111, 97123 POINTE-A-PITRE CEDEX, Téléphone : 05.90.93.85.00, Fax : 05.90.48.17.48

Statut : Commune

Activité(s) principale(s) : Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs. **Profil d'acheteur :** http://www.marchés-securises.fr

L'avis concerne un marché.

**Objet du marché** : TRAVAUX DE REABILITATION DU HALL DES SPORTS PAUL CHONCHON

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Forme du marché : Marché ordinaire.

Type de marché : Travaux

L'acheteur n'exige pas de variantes mais les variantes proposées par les opérateurs économiques sont autorisées. Les candidats peuvent présenter des offres pour tous les lots.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Avance : Pas d'avance.

**Interdiction de soumissionner** / L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 2 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

**Présentation de candidature :** Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site : https://dume.chorus-pro.gouv.fr/).

Dépôt MPS : La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET.

Le mode de transmission des éléments de la candidature et de l'offre est dématérialisé. La réponse électronique est indispensable mais aucune signature n'est exigée (La signature sera dans ce cas demandée à postériori à la seule entreprise retenue).

**Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :** Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

* **Capacité économique et financière :** Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
* **Capacité technique et professionnelle :**
	+ Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.
	+ Titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du personnel d'encadrement

**Procédure :** MAPA

**Critères d'attribution :** Le classement des offres et le choix de/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

1. Prix pondéré à 60 sur 100 points.
2. Valeur Technique pondéré à 20 sur 100 points.
3. Délai d'exécution pondéré à 20 sur 100 points.

**Renseignements d'ordre administratif :**

Numéro de référence du marché : N°2024-PAP-DST07.

La présente consultation est une consultation initiale.

*Date d'envoi du présent avis à la publication :* 12/07/2024

*Date limite de réception des offres :* 31/07/2024 à 12:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Délivrance du DCE :** Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

**Modalités essentielles de financement et de paiement :** Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours. Règlement par Virement Administratif.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :** Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut présenter plusieurs offres pour le marché en agissant à la fois :

* En qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
* En qualité de membre de plusieurs groupements.

**Instance chargée des procédures de recours :** TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GUADELOUPE, 6 rue Victor HUGUES, 97100 BASSE-TERRE, GUADELOUPE

**Conditions de remise des candidatures :** La transmission des candidatures et des offres se fait obligatoirement par voie électronique. Les candidats doivent remettre une offre conforme au Cahier des Clauses Particulières et au Règlement de consultation.

**Signature des documents transmis par le candidat :** Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dument habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation). La production d'un document d'habilitation, signé de façon électronique par chaque membre du groupement, sera exigé du seul attributaire.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

**Autres Informations : Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.**

**Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :**  Pour les renseignements d'ordre administratif et technique : http://www.marchés-securises.fr